
Aperçu

Harriet Critchley
Programme des études stratégiques
Université de Calgary, Calgary (Alberta)

L'atelier est inauguré par un exposé liminaire de l'ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies et de la Conférence sur le désarmement, M. de Montigny Marchand. L'ambassadeur Marchand, dont les responsabilités incluent les négociations sur les armes chimiques actuellement en cours à la Conférence sur le désarmement à Genève, qui regroupe 40 membres, présente les grandes lignes des objectifs et du contexte de l'atelier.

Les séances de l'atelier sont structurées selon trois catégories de sujets présentés dans l'ordre : orientation actuelle des négociations sur les armes chimiques (à la Conférence sur le désarmement à Genève), l'expérience de l'AIEA en matière de garanties, et l'applicabilité des procédures et de l'expérience de l'AIEA à la vérification d'un accord international destiné à interdire les armes chimiques.

Orientation actuelle des négociations sur les armes chimiques

M. Jim Sheaks de l'*US Arms Control and Disarmament Agency* présente le point de vue des États-Unis sur les armes chimiques. Dans son exposé, il s'attache à décrire le texte en cours de rédaction du point de vue des domaines où des progrès ont été réalisés dans les négociations, des trois critères d'un accord acceptable sur les armes chimiques fixés par les États-Unis et des sept concepts de base que comporte le texte en cours de rédaction. En conclusion, il met en évidence les deux grandes questions non résolues se rapportant à l'expérience de l'AIEA, sur le plan de son applicabilité à l'accord sur les armes chimiques, soit la question des inspections par mise en demeure et la nature de l'institution de vérification que l'on pourrait créer.

Dans la deuxième séance, M. Gordon Vachon du ministère canadien des Affaires étrangères fait la genèse et présente le contenu actuel des négociations détaillées sur la structure de l'organe international de vérification des armes chimiques et de l'inspection internationale. Il mentionne également les problèmes inhérents à certains détails de l'accord, tel qu'il a été négocié jusqu'à présent, et aux implications pratiques des dispositions déjà convenues.

La troisième séance consiste en un débat prolongé, animé par M. Bas ter Haar du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas. Dès le début,